

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Lundi 5 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de Votants : 13

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, POIRSON Philippe

Etaient excusés : M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC) et Mme BARRO Carole (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC)

Était absent : M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Vincent BRUN a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Finances Décision Modificative n° 5 - Budget Commune 2022
Ajustement de crédits pour la paie du mois de décembre 2022**

Il y a lieu de prévoir une décision modificative n°5, comme suit :

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
Dépenses fonctionnement		
Chapitre 012/6411	Charges de personnel	+ 10 000.00
Chapitre 022/article 022	Dépenses imprévues	- 10 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

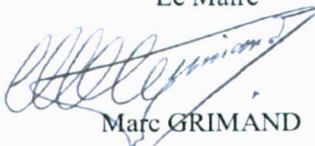
VALIDE la décision modificative du budget commune, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.

Le Maire


Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 8/12/2022
Après affichage et publication du : 8/12/2022
Le Maire,
Marc GRIMAND

